

PLAN DE GESTION DU PETIT GIBIER AU QUÉBEC 2026

DOCUMENT SYNTHÈSE



Gélinotte huppée © Thomas Pham-Van



IMPORTANT

Les territoires régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), ainsi que les réserves à castor, conservent leur statut. Ainsi, dans les zones 17, 22, 23 et 24, la chasse et le piégeage des animaux à fourrure, la chasse à l'aide d'un oiseau de proie et le colletage (sauf quelques exceptions pour la zone 17) demeurent interdits.

En tout temps, renseignez-vous sur [Québec.ca](https://quebec.ca) pour connaître les modalités d'exploitation en vigueur.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02695-7 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Introduction

Contexte

Un plan de gestion est un document structurant qui permet de guider les actions vers la gestion optimale des espèces et de leurs habitats en veillant au maintien de populations en santé tout en favorisant leur mise en valeur. Il détermine les enjeux relatifs aux espèces, précise les orientations et les objectifs de gestion faunique et propose des actions et des modalités d'exploitation adaptées aux réalités régionales. L'élaboration d'un plan de gestion se fait en collaboration avec divers intervenants et collaborateurs provinciaux et régionaux.

Le Plan de gestion du petit gibier 2026 tient compte des réalités actuelles, telles que la diminution des populations de certaines espèces, principalement dans le sud du Québec. Les travaux ont été guidés par la volonté de remettre une gestion durable appuyée sur l'écologie des espèces au cœur des décisions.

Le Plan de gestion du petit gibier 2026 vise :

- à assurer une gestion durable des espèces appuyée sur les meilleures connaissances disponibles;
- à améliorer les connaissances sur l'état des populations, la récolte et l'écologie des principales espèces, dont la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lièvre d'Amérique et les lagopèdes;
- à optimiser la mise en valeur du petit gibier dans une perspective de gestion durable des populations et dans le respect du potentiel de récolte;
- et à favoriser la cohabitation harmonieuse entre l'humain et le petit gibier.



Le petit gibier au Québec, un groupe diversifié

La gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique, le tétras du Canada et la perdrix grise sont les petits gibiers les plus connus des Québécois. Cette catégorie d'espèces regroupe en fait [29 espèces de responsabilité provinciale](#)¹. La répartition de la majorité de ces espèces couvre la province en entier, de l'extrême sud jusqu'à l'extrême nord. Elles sont généralement productives, résilientes, abondantes et communes. Ainsi, la plupart de ces espèces présentent un potentiel de récolte intéressant.



Tétras à queue fine © Jean Lapointe

Les principales espèces de petit gibier sont :

- les galliformes, soit :
 - > la gélinotte huppée;
 - > le tétras du Canada;
 - > le tétras à queue fine;
 - > le lagopède alpin;
 - > le lagopède des saules;
 - > et la perdrix grise;
- les lagomorphes, soit :
 - > le lièvre d'Amérique;
 - > le lièvre arctique;
 - > et le lapin à queue blanche.

Ils sont omniprésents dans nos forêts et nos champs et ils sont prisés par les chasseurs. Les efforts de gestion du petit gibier visent majoritairement ces espèces sans toutefois négliger les autres.

Le Plan de gestion du petit gibier encadre également la récolte des autres espèces de petit gibier, dont le renard roux (roux, croisé ou argenté), le coyote, le loup et le raton laveur. Ces espèces ont également le statut d'animaux à fourrure et leur gestion relève principalement du [Plan de gestion des animaux à fourrure](#). Les modalités de chasse pour ces espèces tiennent compte des orientations et des objectifs de ce plan.

¹ S'ajoutent les oiseaux migrateurs considérés comme petit gibier, pour lesquels la chasse exige la détention d'un permis de chasse au petit gibier, mais dont la gestion relève du gouvernement fédéral.

Importance socioculturelle et économique de la chasse au petit gibier

Les espèces de petit gibier ont une valeur culturelle importante pour les communautés autochtones. La chasse au petit gibier est au cœur des pratiques de subsistance de certaines communautés depuis des milliers d'années.

Cette chasse se classe au deuxième rang des chasses les plus populaires au Québec, derrière la chasse à l'original. Elle nécessite peu d'équipement et de préparation et elle est peu coûteuse, ce qui en fait l'activité par excellence pour initier de nouveaux chasseurs.

Après une baisse importante, le nombre de permis vendus s'est stabilisé depuis le début des années 2000 avec une moyenne annuelle de 172 000 permis.

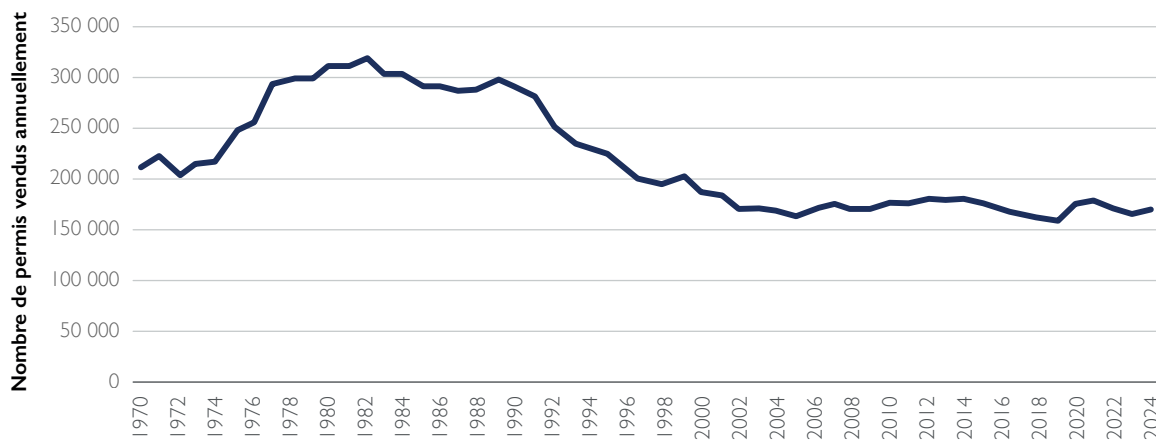


Figure 1 : Évolution de la vente de permis de chasse au petit gibier vendus annuellement (résidents et non-résidents)

La chasse au petit gibier contribue à l'économie de plusieurs régions. Au Québec, c'est celle qui engendre les plus grandes retombées économiques, tant en termes de création d'emplois (2 098 emplois annuellement) que de valeur ajoutée (206,9 M\$)².

2 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2023). *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec en 2022* [Rapport].

Gestion du petit gibier

État des populations des principales espèces de petit gibier

Pour de l'information sur l'état des populations de loups, de coyotes, de renards et de rats laveurs, consultez les [bilans d'exploitation des animaux à fourrure](#).

Les populations de gélinottes, de téttras et de lagopèdes peuvent subir des fluctuations annuelles importantes qui influencent la récolte et le succès de chasse. Ces espèces, ainsi que le lièvre d'Amérique, connaissent également des variations cycliques d'abondance, c'est-à-dire que leur population augmente et diminue de façon régulière au fil du temps. Ces cycles peuvent durer de quelques années à plus d'une décennie et ils sont principalement causés par des facteurs naturels comme la disponibilité de la nourriture et la prédation.

L'évaluation de l'état des populations de petit gibier est donc difficile. Le suivi des populations de galliformes (gélinottes huppées et téttras du Canada) et de lièvres d'Amérique repose sur le calcul d'indicateurs à partir des données de récolte disponibles dans les rapports d'activité des territoires fauniques structurés (TFS)³.

Le succès de chasse est le principal indicateur utilisé. Il tient compte à la fois du nombre d'individus récoltés et du nombre de jours auxquels les chasseurs ont pratiqué la chasse (pression de chasse).

Au cours des dernières décennies, les données des TFS montrent une baisse importante du succès de chasse, ce qui indique une diminution des populations au Québec. Le succès semble toutefois s'être stabilisé depuis 2015 pour les galliformes et depuis 2017 pour le lièvre.

Bien que le succès de chasse ait connu une baisse à travers le Québec au cours des dernières décennies, ces espèces sont généralement considérées comme communes et abondantes.

³ Les TFS concernés comprennent les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les pourvoiries et les réserves fauniques.

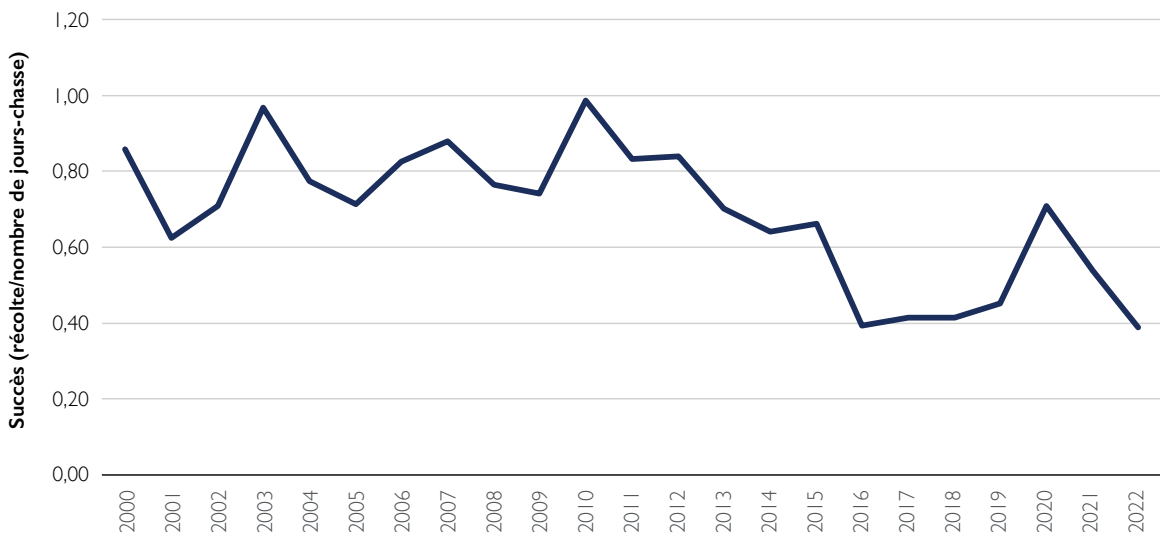


Figure 2 : Succès de chasse aux galliformes (gélinotte huppée et tétras sp.) dans les territoires fauniques structurés.

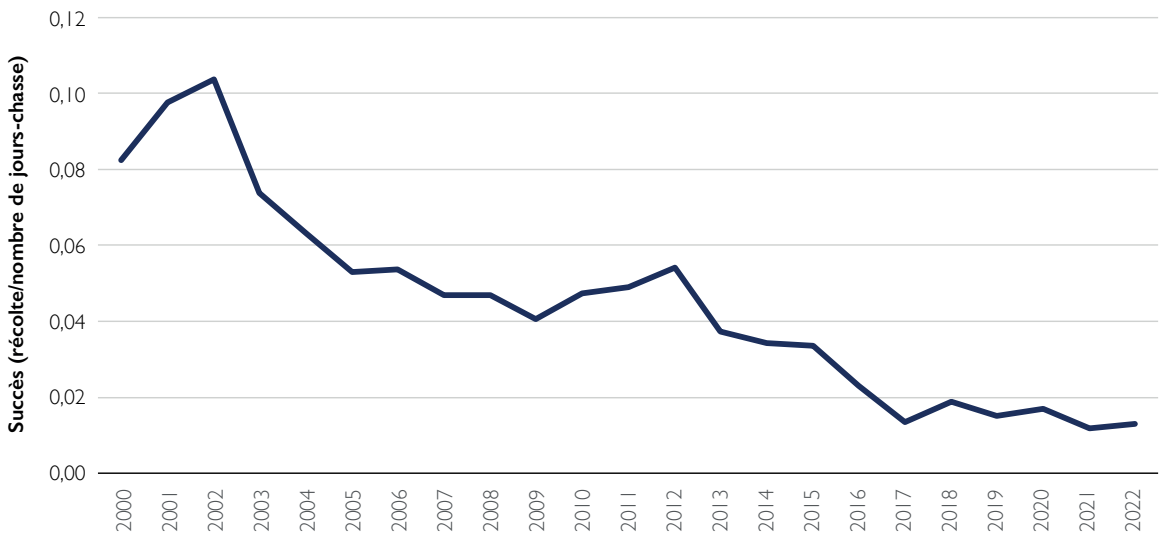


Figure 3 : Succès de chasse au lièvre d'Amérique dans les territoires fauniques structurés.

À l'échelle du Québec, les populations semblent donc en mesure de supporter l'exploitation par la chasse. Des préoccupations régionales existent toutefois en ce qui concerne l'état des populations ou le niveau d'exploitation de certaines espèces. En effet, les données disponibles soulèvent des préoccupations pour la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique dans le sud du Québec, où la pression de chasse est importante. Des inquiétudes ont également été soulevées pour le tétras du Canada et les lagopèdes. Le Ministère demeure attentif à l'état de ces populations afin d'en assurer une saine gestion.

Outils de gestion et grands principes

Puisque les populations de petit gibier subissent des variations annuelles importantes, parfois cycliques, et qu'elles varient dans l'espace, notamment en fonction de l'habitat, la gestion du petit gibier doit s'exercer à grande échelle (domaine bioclimatique, province) et à moyen ou long terme.

Compte tenu de l'abondance des populations, aucune limite annuelle ne s'applique pour les espèces de petit gibier; seule une limite de prise quotidienne et de possession est en vigueur pour certaines d'entre elles. Le principal outil de gestion est l'application d'une période de chasse autorisée, qui permet de protéger le petit gibier durant ses périodes de vulnérabilité, comme la période de reproduction. Pour les animaux à fourrure, la période de chasse vise également la mise en valeur des espèces en ciblant la période de l'année où la fourrure peut être commercialisée. Les limites de prise et de possession, quant à elles, assurent un accès plus équitable à la ressource entre les adeptes.

Les grands principes suivants guident également la gestion du petit gibier:

- Les décisions basées sur les meilleures connaissances disponibles concernant la biologie et l'écologie des espèces, dont l'état des populations, dans l'optique d'une gestion durable;
- La reconnaissance de la valeur intrinsèque des différentes espèces de petit gibier, lesquelles jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes;
- La reconnaissance de l'importance de la chasse au petit gibier, notamment par l'optimisation des possibilités de prélèvement lorsque l'état des populations le permet;
- Le respect des droits ancestraux des communautés autochtones.



Enjeux

Les analyses du Ministère et les consultations des tables nationales et régionales de la faune et des communautés autochtones ont permis d'identifier de nombreuses préoccupations. Près de 20 enjeux ont été retenus, lesquels sont regroupés en quatre grands thèmes.

Gestion durable des populations et de leur habitat

- L'abondance de la plupart des espèces semble adéquate pour soutenir une exploitation par la chasse. Toutefois, une tendance à la baisse des populations est observée dans tous les domaines bioclimatiques. Les informations disponibles soulèvent également des préoccupations importantes quant à l'état des populations de certaines espèces, dont la gélinotte huppée, le tétras du Canada et le lièvre d'Amérique, notamment dans le sud du Québec.
- Les connaissances sur l'état des populations et sur le niveau de récolte sont partielles, car elles sont disponibles uniquement pour les territoires fauniques structurés. Cela limite la capacité du Ministère à poser un diagnostic clair sur la situation des espèces et à détecter les problématiques émergentes.
- Il existe des lacunes dans la diffusion de l'information sur la gestion du petit gibier, et certains mythes et préjugés persistent en ce qui concerne certaines pratiques de chasse ou espèces.



Coyote

Mise en valeur et gestion de l'activité

- En raison de son accessibilité et de sa simplicité, la chasse au petit gibier demeure la principale porte d'entrée pour les nouveaux chasseurs et favorise leur rétention. De plus, cette activité génère des retombées économiques importantes.
- Certaines espèces de petit gibier sont peu mises en valeur, ce qui peut nuire à l'image de la chasse.

Partage et accessibilité du territoire

- L'accessibilité du territoire est de plus en plus difficile pour diverses raisons.
- Divers usagers vivent des enjeux de partage du territoire, comme les chasseurs sportifs, les chasseurs avec chiens, les piégeurs, les chasseurs autochtones, etc.

Cohabitation avec la faune

- De nombreuses espèces de petit gibier vivent à proximité des humains, ce qui peut entraîner des problématiques de cohabitation :
 - > Dommages aux productions agricoles;
 - > Dommages aux biens et à la propriété;
 - > Dérangement.
- Certaines espèces peuvent également transmettre des maladies à l'homme, comme la [tularémie](#).





Orientations et objectifs du Plan de gestion du petit gibier

Orientation nationale	Objectifs nationaux
1. Assurer le leadership du Ministère afin de favoriser la prise en compte des enjeux associés au petit gibier et la mise en œuvre du plan de gestion	1.1 Assurer un suivi rigoureux du plan de gestion par l'évaluation périodique des progrès accomplis et de l'état d'avancement, et en communiquer les résultats.
	1.2 Favoriser l'implication des différentes directions du Ministère, des acteurs du milieu et des communautés autochtones dans la mise en œuvre d'actions ou d'initiatives permettant la prise en compte des enjeux et l'atteinte des objectifs du plan.
2. Assurer une gestion durable et responsable des populations de petit gibier et de leur habitat	2.1 S'assurer que la gestion du petit gibier favorise le maintien des populations des espèces indigènes et l'intégrité des écosystèmes.
	2.2 Assurer un suivi des populations de petit gibier et de la récolte à l'aide d'outils et d'indicateurs adéquats, afin d'appuyer la prise de décision.
	2.3 Améliorer les connaissances sur les espèces, leur habitat et les facteurs qui peuvent influencer les populations, et les intégrer dans la gestion du petit gibier.
	2.4 S'assurer de la disponibilité d'habitats de qualité pour le petit gibier et du maintien de la connectivité.
	2.5 Assurer une mise en valeur optimale des espèces par des mesures de gestion adaptées.
3. Viser une cohabitation harmonieuse entre les espèces de petit gibier et la collectivité	3.1 Limiter les conflits entre l'humain et la faune en misant sur une compréhension adéquate de la problématique et en intervenant de façon appropriée.

Actions structurantes pour améliorer la gestion du petit gibier

Le Plan de gestion du petit gibier prévoit de nombreuses actions. Cinq d'entre elles constituent le pilier de la mise en œuvre et seront priorisées par le Ministère.

Élaborer et mettre en place un système de suivi basé sur des indicateurs simples et efficaces

Un système de suivi efficace améliorera les connaissances disponibles sur l'état des populations des principales espèces et permettra une prise de décision éclairée concernant la gestion durable du petit gibier et les modalités de chasse.

Mettre en place un outil de déclaration volontaire de la récolte et des observations des chasseurs

Les chasseurs seront invités à collaborer à cette initiative qui permettra de bonifier nos connaissances sur l'état des populations, la récolte et le niveau d'exploitation du petit gibier. Cette approche, utilisée avec succès par de nombreux États américains, permettra d'obtenir des informations essentielles pour l'ensemble des zones de chasse. Les modalités de chasse seraient donc mieux adaptées aux réalités régionales.

Poursuivre les efforts pour encourager la prise en compte des besoins du petit gibier dans l'aménagement du territoire

La gestion des espèces doit se faire en tenant compte de la sauvegarde d'habitats de qualité, et le Ministère encouragera les efforts en ce sens.

Rendre disponible et faire connaître l'information sur les espèces, leur habitat, leur écologie, leur gestion et leur récolte

Une saine gestion faunique passe également par une bonne communication. Le Ministère compte augmenter ses communications auprès des clientèles pour mieux expliquer la gestion faunique et certaines décisions de gestion.

Cohabitation avec la faune : collaborer avec les intervenants concernés afin de documenter les problématiques existantes, d'identifier les enjeux et de trouver des solutions pour limiter les conflits

Les enjeux de cohabitation entre la faune et l'humain sont en constante croissance. Une stratégie intégrée pour solutionner ces enjeux est devenue incontournable et fera partie du Plan de gestion du petit gibier.

Modalités d'exploitation

Les modalités encadrant la chasse au petit gibier s'inscrivent dans les principes, les orientations et les objectifs du plan de gestion et respectent les orientations ministérielles liées à la simplification réglementaire. Elles visent une gestion durable du petit gibier, tout en s'assurant d'offrir des occasions de chasse intéressantes. Les modalités prennent également en compte la diminution des populations de certaines espèces, principalement dans le sud du Québec.

Outre la protection du gibier pendant les périodes de vulnérabilité, le partage de la ressource entre les clientèles et les chasseurs et la mise en valeur des animaux récoltés, le plan de gestion établit trois balises provinciales pour guider les décisions liées aux modalités d'exploitation :

- Harmonisation des modalités pour les principaux gibiers dans une même zone;
- Harmonisation des modalités entre les zones ayant des caractéristiques similaires;
- Harmonisation des périodes de chasse et de piégeage pour les espèces ayant deux statuts (petit gibier et animaux à fourrure).



Lièvre d'Amérique © Jean Lapointe

Harmonisation des périodes de chasse

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse seront synchronisées, autant à l'intérieur d'une même zone de chasse qu'entre les zones de chasse ayant des caractéristiques similaires. En plus de favoriser la compréhension de la réglementation, cela permettra de suivre plus précisément les impacts des modalités de chasse sur l'état des populations et de les modifier, au besoin. Il est toujours possible de réajuster les regroupements des zones, si la situation l'exige.

Harmonisation des périodes d'exploitation par la chasse et le piégeage pour le loup, le coyote, le renard et le raton laveur

Les périodes d'ouverture de la chasse pour ces espèces seront synchronisées avec celle du piégeage dans les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) correspondantes. Les objectifs visés sont d'assurer une cohérence avec le Plan de gestion des animaux à fourrure, de favoriser un partage équitable de la ressource entre les chasseurs et les piégeurs et de favoriser la mise en valeur de ces espèces par la commercialisation de la fourrure. Lorsque la situation l'exige, la chasse pourra se poursuivre au-delà de la date de fermeture du piégeage.

Par ailleurs, afin de simplifier la réglementation, le permis de chasse à l'aide d'un oiseau de proie a été aboli. La pratique de l'activité est dorénavant autorisée en vertu du permis régulier de chasse au petit gibier. Les modalités entourant cette pratique demeurent les mêmes.

On peut prendre connaissance de la [réglementation encadrant le petit gibier](#) sur Québec.ca. Pour connaître les détails des changements apportés aux modalités d'exploitation du petit gibier, consultez les nouveautés.



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec

